

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES MI-TEMPS

à l'INSPE de l'académie de Strasbourg

Année universitaire 2025-2026

Je suis lauréat-e d'un concours de recrutement de personnels enseignants du 1^{er} ou du 2d ou de personnel d'éducation **ET je dispose de mon affectation** départementale (1^{er} degré) ou académique (nomination dans l'académie de Strasbourg pour un concours 2d degré ou CPE).

Je procède comme suit en vue de mon inscription administrative à l'INSPE :

- A) Je suis titulaire d'un autre master que le master MEEF ou dispensé-e* de diplôme ET j'étais déjà inscrit-e à l'Université de Strasbourg précédemment**
- Je remplis le sondage en ligne (pour le 28/08 au plus tard) concernant mon cursus universitaire <https://sondagesv3.unistra.fr/index.php/172243?lang=fr> afin de permettre la création d'un laissez-passer par les services de la scolarité.
- Puis je m'inscris directement en ligne sur www.unistra.fr à partir du 25 août 2025 et avant le 12 septembre au plus tard en Diplôme Inter Universitaire (DIU) Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires mi-temps – Fonctionnaire-stagiaire. Lors de mon inscription en ligne, je choisis la formation prévue pour les fonctionnaires-stagiaires, avec régime d'inscription 5 (Formation continue hors contrat pro) et statut FS. **Aucun droit d'inscription ne me sera demandé (exonération) et je ne suis pas assujetti à la CVEC.**
- B) Je suis titulaire d'un autre master que le master MEEF ou dispensé-e* de diplôme ET je n'étais jamais inscrit-e à l'Université de Strasbourg précédemment**
- Je remplis le sondage en ligne concernant mon cursus universitaire <https://sondagesv3.unistra.fr/index.php/172243?lang=fr>
- Entre le 21 et le 25 août je procède à une préinscription en Diplôme InterUniversitaire (DIU) Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires mi- temps – Fonctionnaire-stagiaire à partir d'E-candidat <https://ecandidat.unistra.fr/>, en déposant la pièce justificative nécessaire (copie du dernier diplôme obtenu, le cas échéant, le justificatif correspondant à la situation de dispense). Dès cette « préinscription » validée par le service de scolarité, je procède à mon inscription administrative en ligne sur www.unistra.fr avant le 12 septembre au plus

tard en Diplôme Inter Universitaire (DIU) Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires mi-temps – Fonctionnaire-stagiaire.

Lors de mon inscription en ligne, je choisis le régime 5 (Formation continue hors contrat pro) et le statut FS. **Aucun droit d'inscription ne me sera demandé (exonération) et je ne suis pas assujetti à la CVEC.**

** Lauréats de concours dispensés de la détention d'un master : lauréats de certains concours technologiques et professionnels, lauréats des concours internes ne justifiant pas d'une expérience significative d'enseignement, parents de trois enfants, sportifs de haut niveau, lauréats du troisième concours)*

C) Je suis en prolongation statutaire ou en renouvellement de stage :

Le service de scolarité me fera un laissez-passer afin de réaliser mon inscription administrative en ligne dès le 25 août 2025. **Aucun droit d'inscription ne me sera demandé(exonération) et je suis également non assujetti à la CVEC.**

Contacts SCOLARITE

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Bureau Master MEEF 1er degré – Site de Strasbourg Meinau**Véronique Aby, Responsable de bureau**

(absente le vendredi après-midi)

Bureau 032

+33 (0)3 88 43 82 26

veronique.aby@unistra.fr

Bureau Master MEEF 2d degré et Master MEEF Encadrement Educatif – Site de Strasbourg Meinau**Christine Jonas**

(absente le vendredi)

Bureau 012

+33 (0)3 88 43 82 33

christine.jonas@unistra.fr

Bureau Master MEEF 1er degré – Site de Colmar**Parcours Enseignement Polyvalent****Patricia Schmitt, Responsable de bureau**

(absente le jeudi après-midi)

Bureau 032

+33 (0)3 89 21 60 42

patricia.schmitt@unistra.fr

Parcours Enseignement Bilingue**Fanny Locci**

Bureau 032

+33 (0)3 68 85 73 01

fanny.locci@unistra.fr

A noter que **tant que vous n'aurez pas procédé à votre inscription administrative, vous ne figurerez pas dans les listes automatiques de diffusion et n'aurez pas accès à votre environnement numérique de travail.**

Les enseignants et les services administratifs communiquent avec vous via votre adresse Unistra (au format @etu.unistra.fr) pour vous adresser les documents relatifs à votre scolarité à l'INSPE (modalités d'évaluation, calendriers, ressources pédagogiques, cours, etc....).

Il est donc primordial que vous procédiez à votre inscription administrative dans les meilleurs délais.

Consultez également notre site internet www.inspe.unistra.fr, rubrique Scolarité